

de 89 millions, celles dont les arbitres tiendront compte et celles qu'ils écarteront? Quelles sont celles qui étaient échues le 1er février? A combien se chiffrent-elles?

L'hon. M. REID: Je vais énumérer à l'honorable député les articles qui forment les 89 millions.

M. CANNON: Ce n'est pas ce que je demande. Je ne veux pas mettre le ministre sous une fausse impression; je tiens à ce qu'il déclare ouvertement et franchement quelle partie de ces 89 millions était dépensée avant le 1er février dernier et, partant, de quelles dépenses les arbitres ne tiendront pas compte dans leur sentence. Je ne tiens pas à savoir comment on arrive au total de 89 millions.

L'hon. M. REID: Il y a eu un an en février dernier que l'Etat est entré en possession du chemin de fer. Les arbitres feront entrer en ligne de compte les obligations suivantes parce qu'elles ont été contractées avant ce temps-là:

Obligations en cours et échues, relatives à l'exploitation, chiffre net	\$14,589,433 08
Bordereaux de paye	4,773,726 25
Fonds d'amortissement	500,000 00
Retrait de capital-obligations	24,765,713 31
Découvert aux banques	5,404,520 03

Telles sont les créances que mon sous-ministre indique comme étant payables dès avant notre entrée en possession du chemin de fer.

M. VIEN: Sont-ce là les seules créances qui étaient échues lorsque le Gouvernement a pris possession du chemin de fer?

L'hon. M. REID: Ce sont les seules que mon sous-ministre a marquées comme étant alors à être soldées par le Grand-Tronc. Les autres sont de date plus récente.

M. VIEN: Alors ces item seront les seuls dont les arbitres tiendront compte lorsqu'ils rendront leur décision?

L'hon. M. REID: Oui.

M. VIEN: Le ministre veut-il nous donner un état détaillé des divers inscriptions que comprennent ces 89 millions, que l'on trouve dans les crédits, sous les lettres a, b, c, d, et cœtera. Je désirerais avoir les montants de chacun.

L'hon. M. REID: J'aimerais d'abord mentionner les autres inscriptions qui forment ce total.

M. VIEN: Ce n'est pas nécessaire, parce que je puis facilement déduire des 89 millions le montant donné par le ministre. Mon

[M. Cannon.]

honorables amis peuvent poursuivre la lecture de son état.

L'hon. M. REID: J'ai lu cinq item. Les autres après ceux-là sont:

Loyers	\$ 1,292,093 45
Intérêt	20,304,328 74
Déficits de l'exploitation des embranchements	3,029,658 75
Dépenses de premier établissement	12,150,073 00
Besoin en argent du Grand-Tronc aux Etats-Unis	4,235,370 55

M. VIEN: Quels sont ces besoins? Sont-ils nécessités par les dépenses de premier établissement ou pour combler les déficits de l'exploitation?

L'hon. M. REID: En partie pour les dépenses de premier établissement. Je continue la lecture du rapport:

Escompte sur les billets à payer de l'outillage "F"	\$1,002,000 00
Item payés sur fonds spécial du département des Chemins de fer et des Canaux, depuis le 1er janvier, ou devant être payés, non prévu ci-dessus	1,092,437 09
Additions à l'approvisionnement du combustible	2,500,000 00
Locomotives	3,917,000 00

Ces inscriptions que j'ai mentionnées et les cinq que j'ai déjà données, se chiffrent à \$99,656,354.26. Pour faire face à cette somme, le Grand-Tronc a:

Fonds disponibles le 31 décembre 1920	\$ 8,313,793 12
Comptes de trafic dus et bonnes créances	3,331,628 47
Somme due par le gouvernement des Etats-Unis	5,000,000 00
Recettes nettes de l'exploitation, moins les impôts	12,892,679 00
Autres revenus	2,501,700 28
Total	\$32,039,800 87

Si vous déduisez cette somme de \$99,656,354.26, il reste un total de \$67,616,553.39 qui doit être avancé au Grand-Tronc. A ce total nous ajoutons les garanties du Grand-Tronc-Pacifique au montant de \$22,071,080, ce qui fait en tout \$89,687,633.39. C'est l'état qui a été fourni au département sous la signature de M. Frank Scott, 1er vice-président et contrôleur financier du Grand-Tronc.

L'hon. M. MURPHY: Le ministre veut-il expliquer quelle est la nature des 5 millions qu'il a dit être dus au Grand-Tronc par le gouvernement des Etats-Unis?

L'hon. M. REID: Le gouvernement américain a consenti à payer aux divers chemins de fer qu'il a acquis une certaine somme destinée à faire face aux intérêts et aux garanties. Cette somme est due